



L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail lance en externe un Appel à Candidature pour le poste de :

**Cuisinier d'Internat
(Nombre de postes : 10)**

Activités principales :

Le cuisinier d'internat s'occupe de la restauration et de l'alimentation de masse. Il a la responsabilité de :

- Concevoir des menus de repas ;
- Commander et gérer le stockage des produits et marchandises ;
- Contrôler la qualité des aliments et des préparations ;
- Préparer les plats en appliquant les règles et les techniques culinaires ;
- Réaliser et surveiller la finition des plats ;
- Superviser la distribution des plats ;
- Gérer le matériel et équipement de la cuisine ;
- Superviser et gérer ses collaborateurs (commis de cuisine, plongeurs).

Profil requis :

- Être titulaire du diplôme de Technicien, ou diplôme équivalent, dans les métiers de la restauration (cuisine, restauration...) (**Diplôme donnant accès à l'échelle 8 de la Fonction Publique**) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle cumulée de 4 années au moins dans le domaine de la cuisine ;
- Avoir une expérience dans le domaine de la cuisine de collectivité est un atout ;
- Être âgé de moins de 40 ans à la date de la prise de service ;
- Être de nationalité Marocaine.

Dossier de candidature :

- CV actualisé et explicitant de manière détaillée les expériences professionnelles en rapport avec le poste + Lettre de motivation ;
- Copie légalisée de la CNI (Recto-verso) ;
- Copie légalisée du diplôme requis (**les diplômes délivrés par les établissements étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence**) ;
- Copie des attestations de travail.

Modalités de dépôt de dossier de candidature :

1. Les candidats doivent s'inscrire et postuler à l'offre sur le site : <http://recrutement.ofppt.ma> ;
2. Scanner les documents constituant le dossier de candidature en format PDF et les envoyer sur le site : <http://recrutement.ofppt.ma>.

Date limite de réception des candidatures est le 24 Mai 2019 à minuit.

NB : Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération.

Date et lieu du concours :

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués à des tests d'évaluation, dont les dates et les lieux du déroulement seront indiqués ultérieurement.

Affectation :

Les candidats retenus seront affectés en fonction de l'ordre de mérite et selon le besoin.